

1 les travailleurs a été maintenu faible.

2 Les agents de la CCSN ont donc
3 identifié dix domaines de sûreté. Six de ces
4 domaines ont été jugés acceptables et trois
5 conditionnellement acceptables. Par ailleurs, un
6 domaine de sûreté a été jugé inacceptable. Les
7 détails sont donnés dans les tableaux suivants.

8 Le seul domaine de sûreté jugé
9 inacceptable est celui de l'assurance de
10 performance. Il avait été jugé conditionnellement
11 acceptable dans le rapport CMD 00-H15.
12 Hydro-Québec doit donc restructurer son programme
13 d'assurance de la qualité afin de le rendre
14 conforme aux exigences des normes de l'ACNOR.

15 Les agents de la CCSN s'attendent
16 à voir, au cours de l'année prochaine, des
17 améliorations de la performance du titulaire dans
18 les domaines qui ne sont pas jugés acceptables.

19 Par ailleurs, Hydro-Québec a
20 amélioré sa performance dans les domaines de la
21 planification des mesures d'urgence et de la
22 sécurité nucléaire de sorte que ces domaines sont
23 passés au cours de la période de
24 conditionnellement acceptables à acceptables.

25

1 Les agents de la CCSN ont
2 identifié un domaine de sûreté à la centrale de
3 Gentilly-2 requérant des actions. Il s'agit
4 domaine de l'assurance de la performance, et plus
5 spécifiquement le programme d'assurance de la
6 qualité. La clause 3.4 du permis d'exploitation
7 de la centrale de Gentilly-2 stipulait qu'Hydro-
8 Québec devait établir et mettre en oeuvre un
9 programme d'assurance de la qualité conforme aux
10 normes de l'ACNOR avant le 1^{er} novembre 2001.

11 Hydro-Québec a demandé une
12 modification de la clause du permis de telle sorte
13 qu'elle doive fournir pour le 31 janvier 2002 un
14 plan d'action révisé indiquant les étapes menant à
15 l'établissement et à la mise en oeuvre d'un
16 programme d'assurance de la qualité conforme aux
17 normes de l'ACNOR. Cette demande a été accordée.

18 Hydro-Québec a tout récemment
19 présenté aux agents de la CCSN sa vision de la
20 nouvelle structure du programme de gestion de la
21 qualité de Gentilly-2.

22 En conclusion, à la lumière de la
23 performance du titulaire discutée dans ce rapport
24 et les résultats des inspections, audits,
25 évaluations et revues, ainsi que les programmes et

SienoTran